

Conseil Communautaire
Séance du 28 mars 2024

**Délibération N° 2024 03 018 : Finances – Approbation du compte de gestion
exercice 2023 du budget annexe 85610 « Résidence les Aubépinés »**

L'an deux mille vingt quatre, le 28 mars à 18 heures
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la salle de réunion au siège de la CCLLB, 1 place Clémenceau | 72500 Montval-sur-Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 21/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	31	Pouvoirs	5	Votants	36
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Patrick BETTON (suppléant M. Sylvain BIDIÉ) ; M. Diégo BORDIER ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; M. Francis BOUSSION ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Alain CHEVALLIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; Mme Claire COULONNIER ; Mme Martine CRINIERE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Alain GUILLOIS ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Jérôme LEONARD ; M. Pascal MARIE ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; M. Patrick RENARD ; Mme Marie-France REYMOND ; M. Gérard RICHARD ; M. Joël TABAREAU ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Agnès VERDIER.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Sabrina DUCHESNE	Claire COULONNIER
Laure DUTERTRE	Hervé RONCIERE
Philippe WEHRLÉ	Michel DUTHEIL
Monique TROTIN	Bruno BOULAY
Catherine TRAPPLER	Agnès VERDIER
Sabrina RAPPART	Excusée
Guy LECLERC	Excusé
Fabienne PINÇON	Excusée

Secrétaire de séance : Claude Allaire

Y assistaient :

- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe
- Coline Bouffeteau - Responsable du pôle Solidarités, Culture, Tourisme, Sport

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération :

Sur proposition de M. le Président ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, les comptes de gestion dressés par le receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice N-1, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,***

1. **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur pour le budget 85610 « Résidence les Aubépines »

tel qu'annexé à la présente,
visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**



**La Secrétaire de séance
Mme Claude ALLAIRE**